



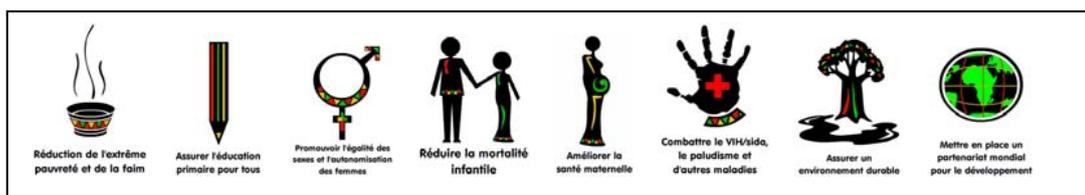
Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Togo

(UNDAF 2008-2012)

Relever le défi des OMD

Document révisé

Décembre 2010



Sommaire

Sigles et abréviations	2
I. INTRODUCTION	4
II. PRINCIPAUX CONSTATS DE LA REVUE A MI-PARCOURS	5
1. Réalisation des effets de l'UNDAF	5
2. Leçons apprises de la revue	7
III. PARAMETRES AYANT GUIDE LA REVISION DE L'UNDAF	8
1. Analyse de la situation nationale	8
2. Nouvelles priorités émanant du DSRP Complet.....	10
3. Nouveau paysage de l'aide au Togo	11
IV. RESULTATS ATTENDUS DES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION EN 2011 ET 2012	12
1. Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.....	13
2. Développement des secteurs sociaux.....	14
3. Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.....	14
V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF REVISE.....	15
1. Dispositif institutionnel.....	15
2. Programmation conjointe.....	17
3. L'approche harmonisée sur les transferts de fonds (HACT).....	18
VI. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	18
1. Mécanismes de Suivi et Evaluation	18
2. Renforcement des capacités en statistiques.....	19
VII. ANNEXES	20
Annexe 1 : Matrice de résultats	20
Annexe 2 : Matrice de suivi – évaluation	24
Annexe 3 : Organigramme.....	38

Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
APG	Accord Politique Global
ARV	Anti rétroviral
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement pour le Développement de la CEDEAO
BIT	Bureau International du Travail
BCR	Bureau du Coordonnateur résident du SNU
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCP	Comité de Communication et de Plaidoyer
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDP	Comité des Programmes du SNU
CIVD	Comité Inter Villageois de Développement
CINU	Centre d'Informations des Nations Unies
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
COS	Comité Orientation Stratégique
CPN	Consultation prénatale
CS	Comité Sectoriel
CSE	Comité de Suivi et Evaluation
DSRP Complet	Document Complet de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs
EPP	Effet de Programme Pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIR	Formation Initiale de Rattrapage
FMI	Fonds Monétaire International
FKD	Fonds Koweïtien de Développement
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FSD	Fonds Saoudien de Développement
GT	Groupe Thématique
HACT	Approche Harmonisée sur les Transferts de Fonds
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IBW	Institutions de Bretton Woods
JUNTA	Equipe Conjointe des Nations Unies sur le VIH/SIDA
MII	Moustiquaires imprégnées d'insecticide
MPDAT	Ministère sous la présidence en charge de la Planification, du Développement et de l'Administration du Territoire
NU	Nations Unies
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Groupe de Gestion des Opérations/ Operation Management Team
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
OSC	Organisation de la Société Civile
PADER	Programme d'Appui au développement de l'Entreprenariat Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANSEA	Plan d'Action National du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PASCI-VIH	Programme d'Appui aux organisations de la Société Civile Impliquée dans la riposte au VIH/Sida
PASNAM	Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Microfinance
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Produit de Programme Pays
PSI	Population Services International
PTA	Plan de Travail Annuel
RMMNN	Réduction de la mortalité maternelle et néonatale
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SNU	Système des Nations Unies
UAP	Unité d'Appui aux Projets
UE	Union Européenne
UGCP/SNU	Unité de Gestion et de Coordination des Programmes Gouvernement/ SNU
UMEOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCT	Equipe Pays des Nations Unies/ United Nations Country Team
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNDG	United Nations Development Group
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNREC	Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique
VIH/Sida	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immuno Déficience Acquise
ZAAP	Zone d'Aménagement Agricole Planifiée

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Togo et le Système des Nations Unies (SNU) ont entamé depuis le début de l'année 2010 le processus de la revue à mi-parcours du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) relatif au cycle 2008 – 2012.

A cet effet, un processus participatif engageant les partenaires nationaux et le SNU a été mis en place. Plusieurs séances de travail techniques ont été organisées dans ce cadre afin de bien cerner la valeur ajoutée que cette revue pourrait apporter au regard du nouveau contexte de développement du Togo, caractérisé notamment par le renforcement de la gouvernance démocratique et la reprise progressive de la coopération au développement. C'est ainsi qu'un atelier s'est tenu au mois de mars 2010 pour préciser les principales étapes de la revue à mi-parcours et préparer la révision de l'UNDAF. La feuille de route qui en est issue a dégagé les étapes ci-après :

1. La réunion de concertation entre le Gouvernement et l'Equipe Pays du SNU pour finaliser les termes de référence de la revue et les modalités de sa conduite : mars 2010 ;
2. La mise à niveau technique des membres de l'UGCP et des GT sur les directives CCA/UNDAF et la méthodologie d'organisation de la revue à mi-parcours : mars 2010 ;
3. L'organisation des formations sur l'intégration des approches genre, droits humains, renforcement des capacités et environnement à l'intention des partenaires d'exécution des programmes financés par le SNU afin de mieux tenir des nouvelles directives pour la préparation de l'UNDAF ;
4. La collecte de la documentation nécessaire à la conduite de la revue mi-parcours UNDAF : mai et juin 2010 ;
5. Le recrutement des consultants (national et international) devant réaliser la revue : juin 2010 ;
6. L'organisation d'un atelier de partage des principales conclusions/recommandations de la revue : août 2010 ;
7. L'organisation d'une retraite des Chefs d'Agence pour analyser les conclusions/recommandations de la revue et dégager un consensus sur la vision du SNU pour la période 2011 - 2012 : septembre 2010 ;
8. L'organisation d'un atelier national de planification stratégique pour finaliser les matrices de résultats révisées ainsi que celles portant sur les indicateurs de suivi – évaluation : septembre 2010 ;
9. L'organisation d'une réunion conjointe entre le Gouvernement, l'Equipe Pays du SNU, les partenaires au développement et les principaux partenaires d'exécution des agences pour approuver le document de l'UNDAF révisé : octobre 2010.

En termes d'analyse de la situation du pays, la préparation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2011) et du Rapport de Suivi de 2010 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a été l'occasion de mieux tirer profit des nouvelles sources d'informations disponibles depuis 2007. Ces enquêtes ont fourni des informations qui ont permis de cerner le chemin à parcourir d'ici 2015 en vue de l'atteinte des OMD. Ces travaux ont été complétés par les résultats des rapports d'avancement du DSRP Intérimaire et du DSRP Complet qui ont mis en exergue les principales avancées obtenues depuis 2008 dans les domaines de la gouvernance (démocratique, administrative et économique), de la relance économique, du renforcement du capital humain et de la réduction des disparités régionales.

Ce cadre analytique a été complété par les leçons apprises de la revue à mi-parcours de l'UNDAF entre 2008 et 2010, notamment le besoin de focaliser les interventions sur les priorités nationales en tenant compte des avantages comparatifs du SNU.

II. PRINCIPAUX CONSTATS DE LA REVUE A MI-PAROURS

1. Réalisation des effets de l'UNDAF

Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Les principaux résultats attendus de cet effet sont : (i) les politiques publiques sont améliorées dans la perspective de l'atteinte des OMD ; (ii) Les conditions juridiques, institutionnelles et économiques sont mises en place pour la création d'emploi et l'amélioration des revenus ; (iii) L'accès des pauvres, notamment les femmes, aux ressources productives est amélioré ; et (iv) La sécurité alimentaire est renforcée.

En ce qui concerne l'amélioration des politiques publiques, la principale réalisation du SNU a été l'accompagnement de façon intensive du processus d'élaboration du DSRP complet. Les appuis ont couvert les activités de participation et de renforcement des capacités des structures du secteur privé, des organisations de la société civile et des administrations publiques. Ceci s'est traduit par l'élaboration et l'adoption par le Gouvernement d'un DSRP Complet issu d'un processus participatif regroupant tous les acteurs au développement et intégrant les thématiques transversales telles que le VIH/Sida, l'environnement, le Genre, les droits humains et le Renforcement des capacités. A cet accompagnement au processus du DSRP Complet, s'ajoutent les appuis à l'élaboration du second (2008) et troisième (2010) rapport de suivi des OMD et des rapports d'avancement de la mise en œuvre du DSRP Intérimaire (2009) et du DSRP Complet (2010). Par ailleurs, on note également les appuis à TogoInfo pour l'élaboration de 128 indicateurs actualisés en 2008 ainsi que la mise en place d'une équipe technique pour la conduite du prochain recensement de la population, planifié pour novembre 2010. Dans le cadre de la concertation avec les partenaires au développement sur les politiques publiques de réduction de la pauvreté et de la reprise de la coopération, le SNU a accompagné le Gouvernement dans la préparation et l'organisation de la Conférence de Bruxelles en 2008. Cette rencontre avait permis de faire le point sur la situation politique et économique, de présenter la feuille de route gouvernementale y afférant et d'annoncer les appuis des partenaires dans le cadre de la reprise de la coopération. A cet effet, il faut noter qu'un appui à la reconstruction des mécanismes de coordination a été récemment fourni.

S'agissant de la mise en place des conditions juridiques, institutionnelles et économiques, les soutiens ont permis de faire des avancées sur le cadre réglementaire à présent adopté, et sur la révision des textes relatifs au code du travail. Ils ont aussi contribué à la confection et la diffusion d'un guide sur la création et la gestion d'entreprise. Par ailleurs, une étude sur la cartographie des opportunités pour les jeunes et les femmes et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de l'Emploi sont en cours.

Dans le domaine de l'accès des pauvres, notamment les femmes, aux ressources productives, la principale action du SNU concerne le programme conjoint des « Communes du Millénaire » destiné à localiser les OMD dans les zones géographiques les plus pauvres. Les réalisations ont porté sur un travail de connaissance du milieu dans les deux communes pilotes, la mise en place de 12 Comités Inter Villageois de Développement (CIVD), le renforcement des capacités des organisations communautaires dans plusieurs domaines tels la santé, l'agriculture, l'environnement ou la gestion des points d'eau, et enfin la réalisation d'un ensemble d'infrastructures socio-économiques. Il a été toutefois noté une concertation insuffisante entre les Agences du SNU en ce qui concerne la stratégie d'opérationnalisation et de mise à disposition des ressources financières. Par ailleurs, le pilotage de l'initiative par les structures nationales compétentes devra être renforcé tout comme son articulation avec le processus de décentralisation.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la Politique Nationale a été finalisée et adoptée. Par ailleurs, le SNU a accompagné le Gouvernement dans la préparation d'un programme d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et l'organisation de la Table Ronde Sectorielle.

Par ailleurs, le SNU a appuyé le processus d'élaboration de la stratégie de prévention des crises et catastrophes naturelles, la cartographie des zones vulnérables aux inondations, l'évaluation des besoins pour la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP), et le plan de contingence national. Le SNU a financé également l'approvisionnement de tous les magasins régionaux en matériel anthropométrique et aliments thérapeutiques pour apporter une réponse rapide à une éventuelle situation d'urgence nutritionnelle.

Développement des secteurs sociaux

Cet effet est décliné en quatre produits à savoir : (i) l'accès et le maintien des enfants (filles et garçons) de 5 à 15 ans jusqu'à la fin du cycle primaire sont améliorés ; (ii) l'accès des populations à des services de santé de qualité est amélioré, notamment en milieu rural et périurbain ; (iii) les services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH/Sida sont intensifiés ; et (iv) la prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, abus et exploitations sont renforcées.

S'agissant de l'accès et du maintien des enfants jusqu'à la fin du cycle primaire, le SNU a contribué à la mise en place de la mesure de gratuité de l'enseignement primaire à travers les études d'impact et le renforcement de la capacité de gestion de l'initiative d'abolition des frais scolaires. Par ailleurs, le SNU a contribué au renforcement des capacités du comité de planification stratégique de l'éducation, à la mise en place d'un mécanisme de coordination des partenaires et à l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de l'éducation.

Dans le domaine de l'accès des populations aux services de santé de qualité, l'accent a été mis sur l'accompagnement au processus d'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et à son dispositif de coordination. Le SNU a procédé également au renforcement des capacités des centres de santé en termes de formations, de dotation en intrants, en médicaments et de matériels anthropométriques ainsi qu'à des campagnes de vaccination de masse contre la poliomyélite et la rougeole. Enfin, en matière d'eau potable et d'assainissement, les principales contributions du SNU ont porté sur le renforcement du cadre législatif et institutionnel et l'élaboration du Plan d'Action National du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA). Les infrastructures d'eau et d'assainissement ont également été réalisées dans les zones d'intervention du SNU.

En ce qui concerne l'intensification des services de prévention, de traitement, de soin et d'appui en matière de VIH/Sida, le SNU a contribué à l'élaboration des plans sectoriels VIH/Sida des départements ministériels, à la promotion du dépistage volontaire du VIH en milieu scolaire et en milieu jeune extrascolaire. Le SNU s'est également engagé à accompagner la société civile à travers le PAS-CI (Programme d'appui aux organisations de la société civile impliquées dans la riposte au VIH/Sida au Togo).

Dans le domaine de la prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, abus et exploitation, la participation à l'élaboration de la politique nationale de protection de l'enfant et à la définition d'un paquet minimum de services pour les enfants vulnérables constituent les contributions principales du SNU. A cela, s'ajoute la mise en place de la ligne verte pour le report et la réponse aux violations des droits de l'enfant et les commissions spécialisées Protection ayant pour responsabilités la détection précoce, l'identification et le référencement des cas de violations de droits de l'enfant au niveau des communautés.

Promotion de la bonne gouvernance et des droits humains

Elle cible les trois effets suivants : (i) le renforcement des institutions garantes de l'Etat de droit ; (ii) l'amélioration du processus de décentralisation ; et (iii) le développement des capacités des principaux acteurs de la gouvernance.

En ce qui concerne le renforcement des institutions garantes de l'Etat de droit, l'appui du SNU au système électoral à travers la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a été décisif. Il convient aussi de noter l'appui au développement des capacités de l'Assemblée Nationale qui lui a permis d'améliorer la qualité des lois votées et de renforcer le contrôle du travail gouvernemental. En matière de droits de l'Homme, le SNU a appuyé la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) dans le but d'apaiser le climat politique, tout en promouvant un cadre participatif nécessaire à la consolidation du processus démocratique. Il a par ailleurs aidé le Ministère en charge des droits de l'Homme à se doter d'une Plan Intérimaire de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme et d'une Stratégie Nationale de Consolidation de la Démocratie et de la Paix pour le Développement. Enfin, en matière de modernisation du système judiciaire, les actions du SNU concernent le renforcement des capacités du ministère de la justice, le développement du système d'inspection dans les juridictions et centres pénitenciers. A cela, s'ajoutent la modernisation de la législation, la vulgarisation des textes juridiques et le développement de la justice en ligne. Il convient maintenant de consolider ces actions en favorisant l'accès des pauvres à la justice.

S'agissant de l'amélioration du processus de décentralisation, le SNU n'a pas engagé les actions prévues dans l'UNDAF compte tenu du retard du processus de décentralisation et de la non-teneur des élections locales.

Dans le domaine du développement des capacités des principaux acteurs de la gouvernance, les appuis du SNU ont été focalisés sur la mise en œuvre du programme national de renforcement des capacités validé en 2006, l'accompagnement de l'organisation des Etats généraux de la fonction publique et la mise en œuvre du cadre national stratégique de réforme et de modernisation de l'administration togolaise en juin 2008.

2. Leçons apprises de la revue

Au niveau interne au SNU, l'UNDAF 2008-2012 a été validé en avril 2007, soit au moment de la transmission des nouvelles directives d'UNDG concernant la préparation des Plans Cadre. La version de 2007 n'a pas ainsi suffisamment intégré les cinq principes de programmation (Approche basée sur les Droits Humains ; Egalité genre ; Gestion durable de l'environnement ; Gestion axée sur les résultats ; Développement des capacités). Par ailleurs, le dispositif mis en place pour assurer la coordination de la mise œuvre et le suivi – évaluation est un peu complexe et vient parfois en doublon avec le mécanisme créé dans le cadre du DSRP Complet. La revue a noté que cette situation n'a pas facilité la mise en œuvre du Plan Cadre et a ainsi permis de tirer un certain nombre de leçons.

En ce qui concerne la planification, il a été ainsi noté :

1. Le nombre élevé d'effets programmes pays –EPP- (11), de produits de programmes pays – PPP- (51) et d'indicateurs (125) d'une part, et le faible alignement de l'UNDAF sur les questions environnementales et de genre d'autre part ;
2. Le caractère ambitieux de certaines initiatives (cas des 10 Communes du Millénaire) dont la stratégie d'opérationnalisation devra être revue de manière plus consensuelle par les Agences du SNU et son articulation avec la décentralisation mieux pensée ;
3. Le manque de synergies entre le volet micro-finance et celui de l'emploi ;
4. L'inadéquation entre certains produits (zone d'aménagement agricole planifiée (ZAAP), réforme agro-foncière) et les moyens du SNU ;
5. La faible prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la recherche de la sécurité alimentaire ;
6. La nécessité de revoir certains effets de programme pays EPP de la gouvernance démocratique et économique pour tenir compte des enjeux actuels et des avantages comparatifs du SNU ;
7. L'absence de prise en compte des réponses urgentes à apporter à la faiblesse des capacités, notamment en matière de mise en œuvre des programmes dans l'appui à la réforme de l'administration publique.

La coordination de la mise en œuvre a été marquée par :

1. Le non fonctionnement du COS (il ne s'est réuni qu'une seule fois depuis 2008) qui pose le problème de l'appropriation nationale et du leadership du processus UNDAF ;
2. Le non fonctionnement du Comité des Programmes (chargé de la coordination des activités programmatiques du SNU) avec les conséquences qui en découlent en termes de programmation conjointe ;
3. Le problème d'alignement des cadres de coopération de certaines Agences du SNU sur les PPP de l'UNDAF qui sont plus guidés par la vision programmatique de leurs Sièges que par la contribution à une réponse unifiée du SNU à des problèmes nationaux de développement ;
4. La multiplicité des stratégies et zones d'intervention des Agences du SNU qui ne facilite pas une réponse conjointe et cohérente du SNU ;
5. La faiblesse des instruments de dialogue et de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'UNDAF qui est due, entre autres, à la concentration des activités de l'UGCP autour des PTA de différentes Agences du SNU. Sa mission aurait dû être davantage centrée sur l'organisation du dialogue entre les structures nationales et le SNU, la coordination des interventions et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur de l'UNDAF.

En ce qui concerne le suivi – évaluation, il a été relevé :

1. La faiblesse du reporting annuel plus orienté sur la mise en œuvre des activités que sur l'analyse des résultats ;
2. La difficulté de suivre l'UNDAF compte tenu du nombre important d'indicateurs découlant de l'ampleur des EPP et PPP ;
3. La faible prise en compte des besoins importants en statistique pour le suivi – évaluation (données de référence, évolution vers la cible) dans le cadre du projet conjoint TogoInfo ;
4. Le besoin de rationaliser les Comités mis en place dans le cadre de l'UNDAF (Groupes thématiques, Comités Techniques) et de tenir compte des structures sectorielles de coordination du DSRP afin d'éviter les doublons et d'introduire plus d'efficacité dans le suivi de l'UNDAF.

III. PARAMETRES AYANT GUIDE LA REVISION DE L'UNDAF

1. Analyse de la situation nationale

Le contexte a été marqué par des troubles socio-politiques depuis le début des années 90 entraînant la suspension de la coopération internationale. Toutefois, le pays s'est engagé dans un processus de normalisation de la vie politique avec la mise en place d'un cadre de dialogue politique interne ayant abouti à la signature de l'Accord Politique Global (APG) le 20 août 2006 et à la formation d'un Gouvernement d'union nationale. Le succès des élections législatives anticipées du 14 octobre 2007 a constitué un tournant décisif dans cette perspective de reprise de la coopération internationale. Les élections présidentielles de mars 2010 jugées crédibles par les partenaires, malgré la contestation par l'opposition, ont renforcé cet acquis. Malgré ces avancées, la gouvernance démocratique doit encore faire l'objet d'une attention particulière en vue de capitaliser sur les acquis des élections, de renforcer le dialogue politique et la participation citoyenne et de consolider les institutions et mécanismes de droits humains.

Sur le plan économique, la situation est caractérisée depuis le début des années 1990 par une faible performance économique dont l'une des manifestations est la faible croissance du revenu par tête d'habitant qui est de 410 \$US en 2008 contre 973 \$US pour les pays à faible revenu et 818 \$US pour les pays de l'Afrique Sub-saharienne. En effet, après avoir stagné aux alentours de 1,1% en moyenne

annuelle entre 1991 et 2005, soit un niveau largement inférieur à l'accroissement naturel de la population (2,4% par an), la croissance économique n'a été que de 2,9% entre 2006 et 2009. En termes de croissance, il s'agit de signes encourageants mais les progrès restant à accomplir pour atteindre une moyenne de 6-7% demeurent encore importants.

Cette situation difficile fait que la réalisation de certains droits reliés aux OMD (droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'emploi décent...) rencontre encore des difficultés malgré les avancées réalisées depuis 2008 sur le plan des réformes économiques et sociales. La principale conséquence qui en découle porte sur la faible probabilité d'atteindre la plupart des OMD à l'horizon 2015 si les tendances actuelles se maintiennent.

En effet, la pauvreté est encore un sujet de premier plan dans la mesure où elle a progressé de 32% à la fin des années 1980 à 61,7% en 2006. En plus de ce niveau élevé de la pauvreté, la situation est aussi caractérisée par une extrême vulnérabilité des individus à la pauvreté dont le taux a été estimé à 81,2%. Par ailleurs, plusieurs facteurs concourent depuis 2008 à l'augmentation de cette vulnérabilité à la pauvreté. En effet, le pays a subi les conséquences des chocs exogènes découlant de la crise financière et économique mondiale. Par ailleurs, les crises énergétiques et alimentaires ont entraîné une hausse générale des prix (8,4% en 2008) avec une progression beaucoup plus marquée pour les produits alimentaires (+20%) et les transports (+15%). Enfin, les pertes de récoltes et la détérioration des infrastructures routières consécutives aux inondations de 2007 et 2008 ont rendu la situation beaucoup plus difficile. Cette situation a fortement impacté l'évolution du revenu par tête d'habitant qui avait recommencé à progresser en 2006. Bien qu'il n'y ait pas eu depuis 2006 une enquête nationale sur le profil de pauvreté, l'analyse des données tirées d'une enquête sur les dépenses des ménages dans la ville de Lomé montre une aggravation du niveau de la pauvreté dans la capitale (25,1% en 2008 contre 24,5% en 2006).

Au niveau sectoriel, les constats suivants ont été relevés :

1. Bien que le Togo soit globalement autosuffisant sur le plan alimentaire, il a été noté depuis la fin des années 1990 une baisse tendancielle des rations calorifiques qui sont inférieures à la norme FAO. Malgré le fait que les indices nutritionnels au Togo soient supérieurs aux seuils admis par l'OMS, 20,5% des enfants de moins de 5 ans présentaient en 2008 une insuffisance pondérale ;
2. Au niveau de l'éducation primaire, le taux de scolarisation net (87% en 2008) est l'un des meilleurs de la sous région ouest africaine. Ce niveau satisfaisant a été pendant longtemps le fruit de la forte implication des ménages dans le financement de l'école primaire avant que le Gouvernement n'introduise en 2008 la gratuité des frais scolaires. Malgré ces indicateurs quantitatifs louables, la performance a pâti du contexte économique difficile. C'est ainsi que le niveau de redoublement est encore élevé (22%), le taux d'achèvement moyen (57%), le taux d'encadrement faible (50 élèves par enseignement), un mobilier scolaire et un matériel pédagogique insuffisant, une formation des enseignants restée longtemps en-deçà des standards... ;
3. En ce qui concerne la parité filles/garçons, elle est sur une tendance satisfaisante au niveau du primaire (0,95 en 2008) ; elle est par contre de 0,65 dans le premier cycle du secondaire et 0,31 dans le second cycle ;
4. Les femmes continuent à occuper très peu d'emplois dans le secteur moderne non agricole. Elles exercent plus leurs talents dans le secteur informel et agricole où elles excellent dans la production agricole, sa transformation et sa commercialisation ;
5. Le niveau de la mortalité infantile (enfants moins de 1 an) et infanto-juvénile (enfants moins de 5 ans) est encore élevé car il est respectivement estimé à 77‰ et 123‰. Le renforcement des programmes de campagnes intégrées (prévention, vaccination, nutrition, lutte contre le paludisme) pourrait contribuer à réduire ces niveaux. Le taux de mortalité maternelle demeure très éloigné du seuil de 160 pour 100.000 naissances et nécessite le renforcement des efforts en matière de consultations prénatales et d'accouchement assisté par du personnel qualifié. Dans les domaines de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose, des résultats inté-

ressants ont été obtenus grâce aux efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale. C'est ainsi que la prévalence du VIH a été stabilisée et la prise en charge des personnes malades s'est beaucoup améliorée avec l'introduction de la gratuité des anti-rétroviraux (ARV). Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le paludisme qui demeure la première cause de mortalité dans les formations sanitaires, ils demeurent cependant fragiles et contraints par les problèmes du système de santé et la pauvreté d'une partie de la population ;

6. Au niveau de l'environnement, il a été noté la poursuite de la dégradation des ressources en raison notamment de la forte pression des populations dont la vie quotidienne en dépend mais aussi des contraintes rencontrées (planification, mobilisation des ressources) dans la mise en œuvre des mécanismes de protection. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le niveau est encore faible avec un taux de déserte de 37% malgré les ressources abondantes en eau. Le système d'assainissement est à reconstruire car son manque constitue actuellement l'une des causes de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires ;
7. Le Togo est resté longtemps orphelin de l'aide dont le niveau est passé de 11,9% du PIB en 1990 à 2,5% en 2003. La principale conséquence a été la diminution de moitié des investissements publics durant la même période. Le début de reprise, noté depuis 2007, s'explique cependant en grande partie par le soutien au processus électoral et les allègements de la dette. La crise des finances publiques que le Togo a connue jusqu'en 2005, accentuée par l'absence d'un programme financier avec les Institutions de Bretton Woods (IBW), a entraîné une explosion de l'encours de la dette publique interne et externe (accumulation d'arriérés de paiement, absence d'allègement de dette) dont le niveau représentait près de 95% du PIB en fin 2007. Les allègements de dette obtenus en 2008, après la signature de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), ont ramené cet indicateur aux alentours de 75% du PIB en fin 2008.

On note ainsi que le relèvement des défis liés aux OMD demeure toujours à l'ordre du jour. Il nécessite, compte tenu de la proximité de l'horizon 2015, la mise en place rapide de cadres d'accélération dans la plupart des domaines dont l'agriculture, l'éducation, la santé, l'autonomisation de la femme et la protection de l'environnement.

2. Nouvelles priorités émanant du DSRP Complet

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement, sur la base des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP Intérimaire et d'un processus participatif renforcé, a finalisé et adopté en juin 2009 son DSRP Complet qui trace le cadre général de l'action publique pour la période 2009-2011. Il est bâti autour de quatre piliers stratégiques qui visent à :

1. **Renforcer la gouvernance** : renforcement de la gouvernance politique, promotion de la gouvernance institutionnelle, mise en œuvre de la réforme administrative, renforcement de la gouvernance économique ;
2. **Consolider les bases d'une croissance forte et durable** : renforcement des réformes structurelles, amélioration du climat des affaires, promotion des sources de la croissance, développement des infrastructures de soutien à la croissance, renforcement de l'intégration régionale, gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie, redistribution des fruits de la croissance, création d'emplois, promotion de la recherche ;
3. **Développer le capital humain** : promotion du système d'éducation et de formation, développement du système et des services de santé, amélioration du niveau nutritionnel des populations, amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, promotion de l'équité genre et de la protection sociale ;
4. **Réduire les déséquilibres régionaux et promouvoir le développement local** : renforcement de la gouvernance locale, développement des potentialités régionales et locales en vue de promouvoir le développement local, réduction des déséquilibres inter et intra-régionaux.

Ce cadre se veut l'instrument de réalisation de progrès vers les OMD dans les années à venir. Sa mise en œuvre dans de bonnes conditions nécessite la reconstruction de la capacité de planification stratégique et de programmation des dépenses publiques au niveau des secteurs liés aux OMD (éducation, santé, agriculture, infrastructure, emploi...). Elle requiert aussi un alignement approprié des dépenses budgétaires sur les priorités du DSRP Complet.

3. Nouveau paysage de l'aide au Togo

La crise que le Togo a connue entre 1991 et 2005 a entraîné la suspension de la coopération de plusieurs partenaires au développement notamment celles de l'Union Européennes, des institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, BAD) et de plusieurs bilatéraux (hors assistance humanitaire). La situation, qui s'était sérieusement détériorée à la suite des élections de 1993 et de 1998, avait entraîné une forte réduction de l'aide publique au développement (APD) qui est passée de 52 milliards de F CFA en 1990 (11,9% du PIB) à 24 milliards en 2003 (2,5% du PIB). Cette situation n'avait guère évolué au moment de la préparation de l'UNDAF 2008 -2012 dans la mesure où la part de l'APD par rapport au PIB était estimée à 3,6% en fin 2006.

Un début de reprise des appuis des partenaires a été certes amorcé en 2007 (59 milliards soit 4,8% du PIB) et 2008 (156 milliards soit 11,0% du PIB). Cependant cet accroissement significatif par rapport à 2006 (41 milliards soit 3,6% du PIB) s'explique en grande partie par les appuis apportés en 2007 dans le cadre des élections législatives et des allègements de dette obtenus en 2008 auprès des pays membres du Club de Paris et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux notamment la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces annulations de dette n'ont pas encore permis de dégager une marge de manœuvre budgétaire conséquente dans la mesure où elles portent en grande partie sur des arriérés de paiement accumulés depuis le milieu des années 1990.

Cette reprise progressive a été accentuée en 2009 et 2010 avec la montée en puissance de l'appui de certains partenaires, notamment l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la BAD et la France nécessitant ainsi une revue en profondeur des avantages comparatifs des Agences du SNU au Togo.

Ce nouveau paysage résultant de l'amélioration du dialogue politique entre le Togo et ses partenaires au développement a mis en exergue de nouveaux défis que le SNU doit aider à relever d'ici 2010 dans le cadre de l'UNDAF révisé. Il s'agit notamment :

1. De la mobilisation des ressources : la reprise de la coopération est entrain, en effet, de fortement infléchir sur les tendances de l'aide publique au développement (APD) accordée au Togo. Cependant, ces ressources se révèlent encore insuffisantes au regard des défis énormes que le Togo doit relever dans les années à venir pour atteindre les OMD ;
2. De la coordination des interventions des partenaires au développement : avec la longue suspension de la coopération au développement, les mécanismes de coordination de l'aide se sont étiolés et ne fonctionnent pas actuellement de manière appropriée. Il s'avère urgent de rebâtir rapidement une coordination stratégique de l'APD ;
3. De la capacité d'absorption des ressources publiques : la crise profonde que le Togo a traversée a eu en effet des répercussions assez significatives sur les capacités de l'Administration à préparer et mettre en œuvre les projets de développement. C'est ainsi que le taux d'exécution des dépenses d'investissement a dépassé ces dernières années avec difficulté la barre des 60%. En outre, la micro-évaluation réalisée dans le cadre de l'Approche Harmonisée sur les Transferts de Fonds (HACT) a montré que seulement 8 institutions (toutes des ONG) sur les 85 travaillant avec les agences du SNU peuvent exécuter des projets de manière transparente.

Evolution du paysage de l'aide depuis 2006

Piliers du DSRP			
Renforcement de la Gouvernance	Bases d'une croissance forte et durable	Développement du capital humain	Réduction des déséquilibres régionaux
Effet 3 UNDAF	Effet 1 UNDAF	Effet 2 UNDAF	
HCDH PNUD HCR France OIF UE USA UNREC BAD BM FMI	BAD - BADEA - BID BIDC – BOAD - FSD PNUD Chine – FAO – UE FIDA - FEM - FKD Allemagne Japon – UEMOA BAD - BM – BIT	BID – BIDC - BOAD Fonds Mondial FNUAP–OMS–ONUSIDA PNUD UNESCO UNICEF France Chine BAD – BIT - FSD Japon – PAM – UEMOA	PNUD France UE BM
	Partenaires présents en 2006 (année de la préparation de l'UNDAF) avec un programme actif de coopération		
	Partenaires présents en 2006 avec un programme réduit de coopération		
	Partenaires sans programme de coopération en 2006		

IV. RESULTATS ATTENDUS DES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION EN 2011 ET 2012

Sur la base des avantages comparatifs du SNU, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement pour la période 2011 - 2012 a revu ses axes prioritaires en s'appuyant sur les principes suivants :

- Apporter une réponse cohérente du SNU aux priorités nationales de développement en identifiant des domaines de coopération découlant du DSRP Complet ;
- Faciliter la mise en œuvre des principes de l'Approche Basée sur les Droits Humains ;
- Revoir les effets programmes de manière à les rendre compatibles avec les possibilités et avantages comparatifs du SNU au Togo ;
- S'engager à renforcer la programmation commune et à aller vers de véritables programmes conjoints tout en veillant à une utilisation rationnelle de tous les services et expertises du SNU aussi bien au niveau des Agences Résidentes que des Agences Non Résidentes ;
- Veiller à l'harmonisation des interventions du SNU avec celles des autres partenaires nationaux et internationaux en vue de dégager le maximum de synergies et de complémentarités.

Sur la base de ces principes, le Plan Cadre a confirmé les trois axes suivants de 2008 tout en veillant à une meilleure sélectivité des produits à développer :

1. **La lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ;**
2. **Le développement des services sociaux ;**
3. **La promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.**

Ces trois axes sont cohérents avec les priorités nationales et les avantages comparatifs du SNU au Togo. Par ailleurs, ils recèlent un potentiel important de synergies à développer avec d'autres partenaires travaillant dans ces domaines. Ils permettent aussi au SNU d'apporter de manière conjointe une gamme d'appuis pouvant couvrir certaines cibles de chacun des 8 OMD :

1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ;
2. Education primaire pour tous ;
3. Egalité des sexes et promotion de l'autonomie des femmes ;
4. Réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
5. Amélioration de la santé maternelle ;
6. Combat contre le VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies ;
7. Promotion d'un environnement durable ;
8. Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

L'appui délivré par le SNU procurera au Togo une assistance technique de haut niveau en faisant notamment bénéficier du réseau mondial de pratiques et de connaissances disponibles au sein des différents fonds et programmes des Nations Unies. A ce titre, l'UNDAF va accélérer pour les 2 prochaines années le renforcement des capacités nationales aussi bien sur les questions de planification stratégique que sur la mise en œuvre des programmes et projets de développement. Ce renforcement des capacités visera non seulement l'administration publique mais aussi les Organisations de la Société Civile (OSC). Le SNU appuiera également le Togo dans ses efforts de mobilisation de ressources internes et externes pour assurer la réalisation de progrès tangibles vers les OMD à l'horizon 2015.

Au plan opérationnel, le SNU privilégiera la mise en place de programmes/projets conjoints qui se focaliseront dans des zones d'interventions communes pour assurer plus de synergies et des réponses appropriées aux lacunes identifiées en matière de droits humains. A cet effet, deux Communes situées dans la Région des Savanes, à savoir Kountoire et Naki-Est, ont été retenues comme zones de convergence du SNU pour la localisation des OMD. Ces communes ont été choisies sur la base de leur faible classement par rapport aux différentes cibles des OMD. Les agences n'ayant pas des interventions au niveau opérationnel s'engagent à soutenir techniquement le processus sur le plan politique et stratégique. En plus de ces deux Communes, chaque agence du SNU peut intervenir en fonction de son mandat sur d'autres parties du territoire soit individuellement ou en association avec une autre agence.

1. Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Compte tenu du défi important en termes de réduction de la pauvreté notamment en milieu rural, il est important d'accélérer la mise en place des initiatives permettant de faciliter la création de richesse. A ce titre, le SNU, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, envisage de renforcer son assistance dans les initiatives suivantes :

1. La mise en place des conditions juridiques, institutionnelles et économiques favorisant l'accès aux ressources productives, à la création d'emploi et à l'accroissement des revenus des populations les plus vulnérables à travers :
 - a. Le soutien à la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la création d'emplois et à la promotion du volontariat ;
 - b. La poursuite de la mise en place des Communes du Millénaire en limitant cette approche à deux Communes pilotes dans lesquelles seront testées les approches et outils de développement local ;
 - c. L'amélioration de la productivité agricole des petits producteurs tout en veillant à la prise en compte des changements climatiques dans les techniques culturales et la facilitation de l'accès aux services financiers et énergétiques ;
 - d. Le renforcement de l'entrepreneuriat (production agricole et services aux producteurs) pour la transformation des zones rurales ;
 - e. L'amélioration de l'accès à la sécurité alimentaire.
2. L'amélioration de la gestion de l'environnement, des ressources, des risques et catastrophes naturels en prenant en compte les effets des changements climatiques à travers :
 - a. Le renforcement des capacités nationales et locales de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;

- b. Le renforcement des capacités du Gouvernement et des communautés pour une meilleure prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles ;
- c. Le soutien aux capacités d'adaptation aux changements climatiques et la facilitation de l'accès aux financements durables pour la gestion de l'environnement.

2. Développement des services sociaux

Malgré les efforts réalisés ces dernières années notamment dans le domaine de l'éducation, l'accès aux services sociaux de qualité demeure toujours un défi de premier ordre pour les populations pauvres. Par ailleurs, l'ampleur de la pauvreté qui a été accentuée au cours des deux dernières années par l'impact des crises mondiales (alimentaires, énergétiques, financières et économiques) nécessite le renforcement des mécanismes de protection sociale. Pour faire face à ces défis, le SNU, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, envisage de renforcer son assistance dans les initiatives suivantes :

1. L'amélioration de l'accès équitable à une éducation de base de qualité et le maintien des enfants filles et garçons de 3 à 15 ans jusqu'à la fin du cycle primaire à travers :
 - a. Le renforcement des capacités de mise en œuvre et de suivi – évaluation du Plan Sectoriel de l'Education ;
 - b. Le renforcement du système d'inscription et de rétention des élèves ;
 - c. L'opérationnalisation du plan de formation des enseignants ;
 - d. La mise à disposition des infrastructures et du matériel didactique ;
 - e. La préparation d'une stratégie nationale d'éducation alternative ;
 - f. La revue du programme d'alphabétisation.
2. L'accès des populations à des services de santé de qualité est amélioré notamment en milieu rural et périurbain à travers :
 - a. Le développement du partenariat pour la santé (IHP+) en vue de créer une dynamique de fédération des interventions ;
 - b. L'accélération de la réduction de la mortalité infantile et maternelle en amélioration l'offre de services aux enfants et aux femmes
 - c. L'amélioration de la gouvernance locale pour une meilleure gestion des soins de santé essentiels ;
 - d. La mise à disposition dans les écoles et les centres de santé des infrastructures d'eau potable et d'assainissement.
3. L'accélération de la réponse nationale au VIH/Sida à travers :
 - a. La mise en œuvre des plans sectoriels de lutte contre le VIH/Sida ;
 - b. Le renforcement des capacités du CNLS notamment en matière de suivi – évaluation ;
 - c. Le renforcement de l'offre de services de prévention, de traitement et de soins ;
 - d. Le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile pour assurer des services de qualité en matière de prévention et de prise en charge du VIH/Sida.
4. La fourniture de services de protection sociale pour les groupes vulnérables à travers :
 - a. La préparation d'une politique nationale de protection sociale ;
 - b. La réalisation d'une étude pour mieux apprécier le critère de vulnérabilité ;
 - c. La mise en place de projets pilotes de protection sociale en faveur des populations les plus vulnérables.

3. Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme

Sortir de manière durable de la crise socio-politique et reposer les bases pour un développement humain durable nécessitent la consolidation de la paix et le renforcement de la gouvernance démocratique d'une part, et la reconstruction d'une administration publique et la mise en place des politiques

publiques de qualité d'autre part. Pour y contribuer, le SNU, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, envisage de renforcer son assistance dans les initiatives suivantes :

1. Les principes de gouvernance démocratique sont appliqués et le renforcement des capacités des institutions et des acteurs clés est effectif à travers :
 - a. La consolidation de la paix et la réconciliation nationales grâce à une meilleure protection des droits humains, à des services judiciaires plus efficaces et accessibles aux groupes vulnérables (pauvres, femmes) et à la participation citoyenne à la vie publique ;
 - b. L'amélioration des capacités du Parlement afin de mieux assurer ses fonctions de représentation, de législation et de contrôle de la gestion publique.
2. La réforme de l'administration publique et le renforcement des capacités nationales de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation pour favoriser l'atteinte des OMD à travers :
 - a. La préparation et la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration publique ;
 - b. Le renforcement des capacités de planification stratégique à moyen et long terme au niveau central et dans les secteurs liés aux OMD ;
 - c. La mise en place et l'opérationnalisation du système de suivi évaluation des politiques publiques de réduction de la pauvreté ;
 - d. Le renforcement des capacités de mise en œuvre des projets dans les secteurs liés aux OMD.

V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF REVISE

1. Dispositif institutionnel

Le dispositif mis en place et institutionnalisé lors de la préparation de l'UNDAF pour assurer sa mise en œuvre est à deux niveaux. Le premier traite des questions politiques et stratégiques, tandis que le second opère sur les aspects techniques et opérationnels. Lors du processus de la revue à mi-parcours, il fut convenu que les mécanismes et structures de coordination et de suivi-évaluation de l'UNDAF soient arrimés à terme sur le dispositif du DSRP Complet. Aussi, les structures et les mécanismes sous-mentionnés, qui ont été restructurés sur la base des conclusions de la revue, correspondent à une phase transitoire. Ils sont animés par la volonté de susciter une dynamique, à même de servir les besoins futures des structures et mécanismes de suivi-évaluation et de coordination du DSRP Complet.

a. Comité de pilotage

Le niveau stratégique est représenté par le Comité d'Orientation Stratégique (COS) rassemblant l'ensemble des Ministres (ou leurs représentants) impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'UNDAF (2008-2012) et les membres de l'Equipe Pays. Cette dernière est composée du Coordonnateur Résident et des Chefs d'agence du SNU. Le COS joue le rôle de comité de pilotage et se réunira au moins deux fois par an pour débattre et statuer sur les orientations stratégiques et assurer la contribution effective du Plan-cadre aux priorités nationales, dont celles convenues dans le DSRP Complet. Pour assurer la pertinence des orientations stratégiques, la complémentarité des interventions et la synergie des programmes du SNU, le COS tiendra également pour chaque cycle de programmation annuelle une rencontre stratégique conjointe, conviant les partenaires au développement. Le Comité de pilotage pourra également se réunir au besoin, sur demande des parties prenantes et sur la base des rapports techniques fournis par l'Unité de Coordination du Ministère de la Planification ou de la Cellule de Coordination du SNU.

Le second niveau opère sur les aspects techniques et opérationnels de l'UNDAF. Suite aux révisions et faiblesses constatées, il fut convenu que le COS serait suppléé sur les questions opérationnelles et techniques par l'Unité de Gestion et de Coordination des Programmes de coopération Gouvernement - Système des Nations Unies (UGCP/SNU). Ce dernier s'appuiera sur le dispositif des Comités sectoriels (CS) alignés sur les thématiques du DSRP Complet, tout en assurant leur coordination. Les CS convieront les cadres techniques nationaux des différents ministères impliqués ainsi que les chargés de programme du SNU pour effectuer l'évaluation périodique des contributions de l'UNDAF au DSRP Complet, aux OMD et autres engagements internationaux.

Ce dispositif technique de la coordination nationale est relayé au sein du SNU par l'Unité de Coordination du SNU. Cette dernière interagit avec le Comité des Programmes, (CDP) rassemblant l'ensemble des Coordonnateurs de programme des agences du SNU. Le CDP orientera les travaux des trois groupes thématiques de l'UNDAF et sera suppléé dans ses fonctions par les différents comités opérationnels du SNU, selon leur domaine d'intervention et expertise en la matière notamment par le groupe ad hoc d'experts en suivi-évaluation le comité de gestion des opérations (OMT) et le comité de communication et de plaidoyer (CCP).

b. Unité de Gestion et de Coordination des programmes de coopération Gouvernement-Système des Nations Unies (UGCP/SNU)

Il s'agit d'un organe technique de coordination dont les missions s'orientent sur trois niveaux : la programmation, le suivi-évaluation et l'appui au renforcement des capacités.

i. Sur le Plan Stratégique, Programmatique et de Suivi-Evaluation

- Elle coordonne en collaboration avec le SNU, les ministères techniques et la société civile l'élaboration des documents analytiques et programmatiques de référence. Elle veille à leur alignement sur les priorités nationales (DSRP, PIP, Stratégies sectorielles, revues, budget national...), et en assure le suivi.
- Elle coordonne et suit l'élaboration des Plans de travail Annuels
- Elle participe à l'élaboration des Programmes-pays et en effectue le suivi;
- Elle appuie la coordination des programmes de renforcement des capacités dédiés aux membres des Comités Sectoriels ;
- Elle contribue à mener un plaidoyer actif auprès des autres partenaires au développement pour rationaliser les efforts investis et concourir à la mobilisation de l'aide publique au développement;
- Elle appuie la mise en œuvre de l'Approche Harmonisée sur les Transferts de Fonds
- Elle contribue à renforcer la synergie opérationnelle de la coopération entre les Agences du SNU et les entités du Gouvernement ;

c. Comité des programmes

Le Comité des programmes assure au niveau du SNU la mise en œuvre opérationnelle des recommandations émises par le Comité de pilotage, c'est-à-dire l'Equipe Pays et le Comité d'Orientation Stratégique. Ses attributions effectuées en étroite collaboration avec l'Unité de Coordination du SNU, comprendront :

1. La préparation des modalités pratiques de mise en œuvre de l'UNDAF, à savoir la planification des activités conjointes, la coordination de leur mise en œuvre et l'établissement des partenariats appropriés.
2. La supervision des travaux des trois groupes thématiques du SNU alignés sur les axes stratégiques de l'UNDAF et de leurs contributions effectives aux comités sectoriels du DSRP Complet. Il fut convenu que les travaux des groupes thématiques du SNU seront orientés via l'établissement d'un plan opérationnel annuel ;
3. L'articulation et le développement des synergies entre les trois domaines de coopération.

4. La coordination de la formulation de programmes conjoints ;
5. La contribution à la stratégie conjointe de mobilisation des ressources et de communication, dont la mise en œuvre sera assurée par le CCP;
6. Assurer l'élaboration des rapports harmonisés sur les progrès annuels pour l'atteinte des résultats stratégiques de l'UNDAF.

2. Programmation conjointe

Les trois axes stratégiques d'intervention retenus offrent au SNU de larges opportunités pour une approche intégrée de ses interventions et une collaboration plus étroite entre les Agences. Ils leur donnent la possibilité, compte tenu des leçons tirées et de leurs avantages comparatifs, de développer une plus grande synergie de leurs actions dans la mise en œuvre de l'UNDAF. Une telle synergie permettra d'éviter la duplication des activités, d'optimiser les transactions de coûts entre les différentes Agences et par là-même, maximiser l'utilisation des ressources du SNU. Par ailleurs, l'approche intégrée de l'UNDAF facilite l'édification de partenariats stratégiques avec l'ensemble des acteurs du développement allant du Gouvernement à la société civile, en passant par les organisations bi- et multilatérales et les opérateurs économiques du secteur privé.

Dans cette démarche portée par la cohérence et l'efficacité des interventions, le SNU maintient son aide conjointe concentrée géographiquement sur la Région des Savanes, à travers un programme conjoint « Les Communes du Millénaire ». Ce programme porteur d'effets multiplicateurs sur les économies locales sera rationalisé et limité sur la période 2011-2012 à deux Communes, celles de Kountoïre et Naki -Est. Par ailleurs, l'examen et la révision des effets de programmes et produits de l'UNDAF, ont permis de dégager une volonté commune des Agences à se focaliser sur des domaines de programmation conjointe complémentaires, notamment en matière de production et d'analyse statistiques, de suivi-évaluation des OMD et enfin, de renforcement des capacités nationales pour la planification, l'exécution et la gestion des projets et programmes de développement.

Aussi, le premier projet conjoint répondra en partie aux besoins statistiques relatifs au cadre de suivi-évaluation du DSRP Complet. Il sera dédié au renforcement des capacités pour la production, la collecte et l'analyse des données, incluant la dissémination de rapports analytiques périodiques issus de Togo-Info.

Le second programme conjoint, axé sur les principes de la Déclaration de Paris se traduisant en partie par l'exécution des programmes des agences du SNU selon l'Approche harmonisée sur les transferts de fonds (HACT), sera voué au renforcement des capacités de l'exécution nationale. Il vise à terme, à assurer le transfert progressif des compétences vers les structures nationales pour la planification, l'exécution et la gestion financière des programmes de développement, élaborés conjointement par le SNU et les autorités nationales. Pour accompagner ce processus, l'Unité d'Appui aux Projets (UAP) soutenue actuellement par le PNUD sera transférée au Gouvernement en vue de renforcer les capacités nationales en matière de passation des marchés et de gestion financière dans l'optique d'améliorer la capacité d'absorption de certains appuis des partenaires au développement.

En résumé, doté de nouvelles ambitions et maintenant les efforts investis sur des programmes conjoints initiés lors de la première phase de 2008-2010, le SNU convient d'intégrer ses efforts sur 5 (cinq) programmes ou projets conjoints spécifiques que sont :

1. Le Programme conjoint d'appui aux OSC impliquées dans la riposte au VIH destiné à accompagner les Organisations de la Société Civiles impliquées dans la riposte au VIH/Sida (PAS-CI-VIH)
2. Le Programme conjoint de renforcement des soins maternels, néonataux et Infantiles dans le District Sanitaire de Vo;

3. Le programme conjoint des « Communes du Millénaire » basé sur une approche intégrée de lutte contre la pauvreté et de localisation des OMD dans deux communes de la région des Savanes, celles de Kountoire et Naki - Est ;
4. Le projet conjoint dédié au renforcement des capacités nationales pour la planification, l'exécution, la gestion et le suivi-évaluation des programmes et projets de développement et enfin;
5. Le Projet conjoint d'appui à la production, l'analyse et la dissémination de données statistiques capitalisant sur les acquis et outils développés par Togo-Info.

Les programmes conjoints à développer au courant de 2010-2011, seront conclus entre les agences du SNU. Le choix des modalités d'exécution et des mécanismes de gestion de leurs ressources sera guidé par la recherche d'une meilleure efficacité et d'une fluidité d'exécution pour l'UNDAF.

3. L'approche harmonisée sur les transferts de fonds (HACT)

Outre la mention du projet conjoint, le présent plan-cadre sera ainsi l'occasion pour le SNU de mettre en pratique les principes de la Déclaration de Paris en assurant ainsi l'alignement de ses interventions sur les priorités nationales, le renforcement du processus d'appropriation des programmes et projets de développement et surtout le recours progressif aux systèmes nationaux d'exécution, de gestion et de suivi-évaluation. En matière de modalités d'exécution des activités, les résultats de la macro-évaluation relative à l'évaluation des capacités de gestion des finances publiques et ceux de la micro-évaluation portant sur les capacités de gestion des partenaires d'exécution des agences du SNU, ont montré des risques significatifs pour lesquels les agences conviennent de la nécessité de soutenir les capacités nationales et de développer des mécanismes d'assurance appropriés en vue d'assurer une rapide transition vers l'utilisation totale de la modalité d'exécution nationale. A cet effet, un projet conjoint de renforcement des capacités de mise en œuvre des partenaires d'exécution de l'assistance du SNU sera mis sur pied en vue de réunir toutes les conditions requises par le HACT.

VI. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

1. Mécanismes de Suivi et Evaluation

Dans le cadre de la finalisation du DSRP Complet, le Gouvernement procède à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation basé sur les résultats du DSRP Complet et plus largement, l'atteinte des OMD. Le cadre de suivi – évaluation du Plan-Cadre s'inscrit dans ce dispositif de suivi global du DSRP Complet. Cela permet d'assurer la cohérence globale du processus en utilisant une approche méthodologique concertée. Cela facilitera aussi l'évaluation régulière des progrès accomplis au niveau des différents effets escomptés et leur contribution dans la réalisation des objectifs nationaux.

La gestion des programmes issus de l'UNDAF est axée sur les résultats. Or les recommandations émises suite à la revue à mi-parcours du Plan-cadre, précisent la nécessité de renforcer les capacités analytiques des Comités Sectoriels et des Groupes thématiques inter-agences pour permettre d'évaluer la contribution effective des effets de programme aux effets stratégiques de l'UNDAF et plus largement, aux résultats et priorités contenus dans le DSRP Complet. La redynamisation du Comité des Programmes tel que définis précédemment et le projet conjoint de renforcement des capacités nationales en matière de suivi – évaluation contribueront à ce processus.

L'UNDAF révisé ci-présent fera l'objet d'un rapport annuel consolidé pour chaque axe d'intervention, mesurant les progrès réalisés vers l'atteinte des effets de programmes et résultats stratégiques escomptés, sur base des indicateurs et données définis dans le cadre de suivi-évaluation de la matrice de résultats de l'UNDAF.

2. Renforcement des capacités en statistiques

Le besoin en renforcement des capacités en statistiques a dûment été pris en compte lors de la révision du Plan-Cadre. Cet aspect est nécessaire pour assurer la cohérence et l'efficacité des mécanismes de suivi-évaluation alignés sur le DSRP Complet. Les agences du SNU, à travers un projet conjoint dédié à la production, l'analyse et la dissémination des données statistiques, souhaitent insuffler une dynamique pour soutenir prioritairement l'efficacité des mécanismes de suivi-évaluation de l'UNDAF, mais surtout contribuer à l'assise du dispositif de suivi-évaluation du DSRP Complet. Les outils disponibles et les acquis de Togo-Info seront capitalisés et intégrés à ce projet conjoint.

VII. Ressources du Plan-Cadre

La mise en œuvre du Plan-Cadre s'appuiera sur les programmes financés par les ressources de base des agences onusiennes ainsi que sur ceux relevant des ressources généralement mobilisées par Togo auprès des autres intervenants bilatéraux et multilatéraux.

1. Ressources de base

Le montant des ressources de base des agences onusiennes pour la réalisation des objectifs de l'UNDAF, s'élève à près de 50 millions de dollars US sur la période allant de 2011 à 2012. Durant la première phase de mise en œuvre de l'UNDAF allant de 2008 à 2010 inclus, la somme cumulée des ressources allouées, tant en matière de développement que dans le domaine humanitaire, fut de 82,310 millions de dollars US.

Ainsi la somme cumulée des allocations effectives à l'UNDAF et des ressources de base prévues sur les deux années à venir, représente un investissement global de plus de 132.125 millions de dollars US. La répartition des ressources par axe d'intervention stratégique se présente comme suit :

Axe d'intervention	2008-2010	2011-2012	TOTAL
Lutte contre la pauvreté, insécurité alimentaire (humanitaire)	21.580.000	22.400.000	43.980.000
Services sociaux de base	44.200.000	15.670.000	59.870.000
Gouvernance	16.530.000	11.745.000	28.275.000
TOTAL	82.310.000	49.815.000	132,125 millions USD

VII. ANNEXE

1. MATRICE DE RESULTATS :

Axe stratégique d'intervention 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Effet UNDAF 1	« D'ici 2012 les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décent, d'une meilleure sécurité alimentaire et participent à la gestion d'un environnement durable pour la réduction des risques et la prévention des catastrophes ».	
Priorités nationales /OMD :	Accélération de la croissance dans une optique de réduction de la pauvreté	
Effets Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Cibles pour la Mobilisation des Ressources
1.1 Les conditions juridiques, institutionnelles et économiques sont mises en place pour favoriser l'accès aux ressources productives, à la création d'emploi et à l'accroissement des revenus des populations les plus vulnérables	1.1.1 Un cadre institutionnel et un système d'appui-conseil favorables à la création d'emplois et à la promotion du volontariat sont établis, améliorant les prestations en faveur des jeunes et des femmes.	PNUD : 700.000 USD
	1.1.2 Les mécanismes de promotion à l'entrepreneuriat, notamment en milieu rural, sont soutenus.	UNFPA : 30.000 USD UNESCO : 7.450 USD FENU : 1.015.555 USD PNUD : 115.000 USD
	1.1.3 Un programme intégré de lutte contre la pauvreté et de localisation des OMD est établi dans deux communes favorisant l'appropriation locale du développement	PNUD : 1.400.000 USD HCDH : 20.000 USD UNFPA : 20.000 USD UNICEF : 100.000 USD
	1.1.4 La productivité des petits producteurs est améliorée par une meilleure résilience aux changements climatiques et un accès accru aux services énergétiques et financiers.	PNUD : 300.000 USD FIDA : 12.000.000 USD
	1.1.5 Les conditions d'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont améliorées.	FAO : 4.000.000 USD UNICEF : 100.000 USD
1.2 La gestion de l'environnement, des ressources, des risques et catastrophes naturels est améliorée en prenant en compte les effets des changements climatiques	1.2.1 Les capacités nationales et locales de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont renforcées.	FAO : 1.000.000 USD PNUD : 700.000 USD
	1.2.2 Les capacités du Gouvernement et des communautés sont renforcées pour une meilleure prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles.	PNUD : 400.000 USD UNICEF : 200.000 USD
	1.2.3 Les capacités d'adaptation aux changements climatiques et d'accès aux financements durables sont soutenues.	PNUD: 300.000 USD
<p><u>Agences impliquées</u> : sous le leadership de la FAO et du PAM, les agences du SNU s'engagent à apporter un appui pour la réalisation de cet effet à travers le renforcement des capacités nationales, l'appui directe aux bénéficiaires et le plaidoyer.</p> <p><u>Structures nationales</u> : Ministères en charge de la Planification, du Développement, de l'Aménagement du Territoire, de la Coopération et du NEPAD, de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, de l'Action Sociale, de l'Environnement, des questions du Genre et de la Promotion de la Femme, la Commission Nationale des Droits de l'Homme</p> <p><u>Partenaires techniques et financiers</u> : Banque Mondiale, Union Européenne, SCAC, GTZ, FMI, OSC, Francophonie, CEDEAO, UEMOA.</p>		

Axe stratégique d'intervention 2 : Développement des secteurs sociaux

Effet UNDAF 2	D'ici 2012, l'accès aux services sociaux de base de qualité est amélioré et plus équitable surtout pour les groupes les plus vulnérables	
Priorités nationales/OMD	Développement des secteurs sociaux et des ressources humaines	
Effets des Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Cibles pour la Mobilisation des Ressources (USD)
2.1. L'accès équitable à une éducation de base de qualité et le maintien des enfants filles et garçons de 3 à 15 ans jusqu'à la fin du cycle primaire sont améliorés.	2.1.1. Le Programme Education et Renforcement Institutionnel est mis en œuvre en adéquation avec le Plan Sectoriel de l'Education	UNICEF : 200.000 USD
	2.1.2. Le système d'inscription et de rétention des enfants garçons et filles est amélioré	UNHCR : 20.000 USD PAM : 1.500.000 USD UNICEF : 1.000.000 USD UNESCO: 37.600 USD
	2.1.3. Le suivi-évaluation du système éducatif est amélioré à travers notamment le renforcement du système de collecte et de traitement des statistiques et de la carte scolaire	UNICEF : 200.000 USD
	2.1.4. Le plan de formation initiale des enseignants dans les ENIs prenant en compte les besoins spécifiques des enfants vulnérables est effectif et complété par la Formation Initiale de Rattrapage (FIR) pour les enseignants volontaires	UNICEF : 167.334 USD
	2.1.5. Le plan de formation a distance (initiale et continu) des enseignants est effectif a travers la création d'un Campus Virtuel Africain (CVA)	UNESCO : 258.354 USD
	2.1.6. Les infrastructures, l'équipement, le matériel didactique et les manuels scolaires (Français et calcul) sont rendus disponibles aux enseignants et aux élèves dans toutes les écoles	UNHCR : 70.000 USD UNICEF : 1.300.000 USD
	2.1.7. Les programmes actuels d'éducation alternative sont documentés et une stratégie nationale est développée	UNICEF : 100.000 USD
	2.1.8. Le programme d'alphabétisation des 15 à 24 ans est revu et amélioré	UNESCO : 1.300.000 USD
2.2. L'accès des populations à des services de santé de qualité est amélioré notamment en milieu rural et périurbain	2.2.1. Le Partenariat international pour la santé et les initiatives apparentées (IHP+) dans le secteur de la santé est développé et crée une dynamique de fédération des interventions en faveur de la réalisation des OMD	OMS : 656.000 USD UNICEF : 100.000 USD UNFPA : 10.000 USD
	2.2.2. Les actions en faveur de l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale sont mises à échelle	OMS : 958.500 USD UNFPA : 200.000 USD UNICEF : 400.000 USD

	2.2.3. L'offre des services à la population notamment en direction des femmes et des enfants, est améliorée en quantité et qualité, avec emphase sur les services à haut impact à base	OMS : 434.000 USD UNFPA : 500.000 USD UNICEF : 1.460.166 USD
	2.2.4. Les structures de gouvernance locales (CDV, CDQ, COGES, groupements, COSAN, etc.) ont la capacité organisationnelle pour participer à la gestion et mise en œuvre des soins de santé essentiels.	OMS : 400.000 USD UNICEF : 200.000 USD
	2.2.5. Les services d'eau de l'hygiène et de l'assainissement sont rendus disponibles dans les écoles, les formations sanitaires et dans les communautés.	OMS : 76.000 USD UNICEF : 700.000 USD
2.3. La réponse nationale au VIH/SIDA est accélérée vers l'atteinte de l'OMD6	2.3.1. Les acteurs de la lutte contre le VIH/Sida (institutions publiques et OSC) ont des capacités techniques et organisationnelles pour assurer les services de qualité en matière de prévention, de dépistage et de prise en charge du VIH et du Sida	UNHCR : 30.000 USD ONUSIDA : 120.000 USD OMS : 150.000 USD UNFPA : 250.000 USD UNICEF : 530.000 USD PNUD : 300.000 USD
	2.3.3. Les capacités de coordination, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du CNLS sont renforcées dans le cadre du Three Ones en vue d'un meilleur accès à des financements innovants	OMS : 70.000 USD UNFPA : 150.000 USD PNUD : 900.000 USD ONUSIDA : 40.000 USD UNICEF : 50.000 USD
2.4. Les groupes vulnérables bénéficient de mesures intégrées de protection sociale et peuvent faire face aux risques et aux chocs économiques, naturels et sociaux.	2.4.1. Une Politique Nationale de Protection sociale sensible aux enfants et aux femmes et un plan stratégique national sont adoptés par le Gouvernement.	UNICEF : 120.000 USD
	2.4.2. Les critères de vulnérabilité sont définis de façon consensuelle par tous les acteurs, sur la base d'une étude réalisée au niveau national.	UNICEF : 150.000 USD
	2.4.3. Des projets pilotes sont initiés en faveur des plus vulnérables.	UNHCR : 40.000 USD UNICEF : 400.000 USD HCDH : 50.000 USD UNFPA : 70.000 USD
<p><u>Agences impliquées</u> : sous le leadership de l'OMS et l'UNICEF, les agences du SNU s'engagent à apporter un appui pour la réalisation de cet effet.</p> <p><u>Structures nationales</u> : Ministère de la Santé, Ministère de l'Éducation, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, Ministère des Affaires Sociales et la Promotion de la Femme, Ministère de la Justice, Ministère des Droits de l'Homme, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Ministère Délégué en charge de l'Enfant, CNLS,</p> <p><u>Partenaires techniques et financiers</u> : GTZ, PSI, Fonds Mondial, Union Européenne, Banque Mondiale, Francophonie, USAID, ONG,</p>		

Axe d'intervention stratégique 3 : Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme

Effet UNDAF 3	D'ici 2012, la gouvernance et les droits de l'homme sont améliorés à tous les niveaux	
Priorités nationales/OMD	Promotion de la bonne gouvernance	
Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Cibles pour la mobilisation des ressources
3.1 Les principes de gouvernance démocratique sont appliqués et les capacités des institutions et des acteurs clés renforcés	3.1.1. Les capacités du Parlement à assumer leurs fonctions de représentation, de législation et de contrôle sont améliorées	UNHCR : 10.000 USD UNREC : 365.267 USD PNUD : 800.000 USD HCDH : 20.000 USD UNICEF : 20.000 USD
	3.1.2. La paix et la réconciliation nationales sont consolidées, grâce à une meilleure protection des droits humains, à des services judiciaires plus efficaces et accessibles aux groupes vulnérables (pauvres, femmes), et à la participation citoyenne à la vie publique	UNREC : 750.000 USD PNUD : 5.100.000 USD HCDH : 580.000 USD UNICEF : 50.000 USD
3.2. L'administration publique et les capacités nationales de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation sont renforcées pour favoriser ¹ l'atteinte des OMD	3.2.1. Les capacités de planification stratégique à moyen et long terme au niveau central et dans les secteurs liés aux OMD sont renforcées	PNUD : 650.000 USD UNFPA : 50.000 USD
	3.2.2. Le système de suivi évaluation du DSRP est mis en place et opérationnel	UNFPA : 200.000 USD PNUD : 200.000 USD
	3.2.3. Les capacités de mise en œuvre et de suivi des politiques et des projets sont renforcées dans les secteurs liés aux OMD.	PNUD : 800.000 USD UNFPA : 50.000 USD UNICEF : 300.000 USD
	3.2.4 Le programme de modernisation de l'administration publique est préparé et mis en œuvre.	PNUD : 1.800.000 USD
<p><u>Agences impliquées</u> : sous le leadership du PNUD et du HCDH, les agences du SNU s'engagent à apporter un appui pour la réalisation de cet effet à travers le renforcement des capacités nationales, l'appui directe aux bénéficiaires et le plaidoyer.</p> <p><u>Structures nationales</u> : Ministère du Développement et de l'Economie, Ministère des Finances, du Budget et des Privatisations, Ministère des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de la Réconciliation, Ministère délégué en charge des Collectivités Locales, Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales et la Promotion de la Femme, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, Ministère de l'Intérieur, HCRAH, Assemblée Nationale, Patronat ; Commission Nationale des Droits de l'Homme.</p> <p><u>Partenaires techniques et financiers</u> : Allemagne, Union Européenne, Banque Mondiale, SCAC, Francophonie, USAID, ONG</p>		

¹ MFP, MEF, MPDAT, MEPSA, MAEP, MEAHV, MPF, MS, MERF

Annexe 2 : Matrice de suivi – évaluation

Axe d'intervention stratégique 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
AXE D'INTERVENTION STRATEGIQUE 1 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'INSECURITE ALIMENTAIRE					
Effet des programmes pays 1.1					
Les conditions juridiques, institutionnelles et économiques sont mises en place pour favoriser l'accès aux ressources productives, à la création d'emploi et à l'accroissement des revenus des populations les plus vulnérables	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté			<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi des OMD, du DSRP-c - Rapports d'activités des projets-programmes, agences, Ministères, OSC - Textes juridiques adoptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Leadership et adhésion des acteurs - Mobilisation des ressources
Produits des programmes pays					
1.1.1 Un cadre institutionnel et un système d'appui-conseil favorables à la création d'emplois et à la promotion du volontariat sont établis, améliorant les prestations en faveur des jeunes et des femmes	<ul style="list-style-type: none"> -Code du travail et textes d'application disponibles -ANPE appuyée et opérationnelle - Nombres de bénéficiaires des prestations de services de l'ANPE - Nombre de volontaires nationaux affectés 	Code du travail disponible 0 0 0	Code du travail complété par ses textes d'application Equipe de l'ANPE mise en place et formée A déterminer 200	<ul style="list-style-type: none"> - Textes juridiques adoptés - Rapports d'activités des départements ministériels (travail et emploi, économie et finances, développement à la base et jeunesse, droits humains), des OSC et des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique - Absence de moyens financiers - Manque d'adhésion des acteurs - Insuffisance des réglementations
1.1.2 Les mécanismes de promotion à l'entrepreneuriat, notamment en milieu rural, sont soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Système de formation en entrepreneuriat formalisé - Nombre de jeunes et de femmes entrepreneurs formés, installés 	0 0	Système mis en place 50	<ul style="list-style-type: none"> - Document de programme - Rapport de formation - Rapport d'activités des 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au foncier et au crédit - Faible motivation des bénéfici-

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats initiés avec les institutions de micro-financement - Nombre d'IMF professionnelles offrant des services de microfinance adaptés, diversifiés avec un accès plus large pour les femmes et les jeunes 	<p>0</p> <p>1</p>	<p>3</p> <p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> centres de formation et des projets - Conventions avec les institutions de micro-financement - Existence physique et juridique des entreprises créées 	<ul style="list-style-type: none"> ciaires - Insuffisance de fonds mobilisés - Appui-accompagnement effectif
1.1.3 Un programme intégré de lutte contre la pauvreté et de localisation des OMD est établi dans deux communes favorisant l'appropriation locale du développement	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de lutte contre la pauvreté et de localisation des OMD opérationnel - Structures pré communales de développement (CCD) fonctionnelles 	<p>Plans de développement disponibles</p> <p>Inexistants</p>	<p>2 plans de développement locaux mis en œuvre à Naki et Kountoiré</p> <p>2 structures pré communales mises en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités du programme, des agences, du Ministère de Développement à la Base - PV des revues et des comités de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation et leadership du gouvernement, des collectivités locales et des communautés à la base - Engagement des agences à la mise en œuvre du programme conjoint - Mobilisation effective des ressources
1.1.4 La productivité des petits producteurs est améliorée par une meilleure résilience aux changements climatiques et un accès accru aux services énergétiques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre d'accélération de l'OMD 1 (amélioration de la productivité des petits producteurs) opérationnel 	<p>Cadre d'accélération préparé</p>	<p>Cadre d'accélération mis en œuvre en alignement avec le PNIASA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi des OMD - Rapport des départements ministériels concernés (Agriculture, Développement à la Base, Energie, Environnement, Eau...) - Rapport alternatif des OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation effective des ressources - Faiblesse de l'appropriation nationale et des producteurs - Catastrophes naturelles
1.1.5 Les conditions d'accès à la sécurité alimentaire sont	<p>Systèmes et mécanismes pour le renforcement de la disponibilité, de l'accès et de la</p>	<p>Inexistence de système et de mécanismes</p>	<p>Capacité de production semencière, système</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Bilan alimentaire - rapport d'enquêtes sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Catastrophes naturelles

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
améliorées	consommation alimentaires mis en place		d'information et de communication sur la commercialisation et les marchés agricoles	la sécurité alimentaire - Rapports d'activités du programme, des agences, du Ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la pêche, du développement à la base - Rapport des OSC	- Financement - Faiblesse du cadre réglementaire
Effet des programmes pays 1.2					
La gestion de l'environnement, des ressources, des risques et catastrophes naturels est améliorée en prenant en compte les effets des changements climatiques	Le cadre institutionnel de gestion de l'environnement, des ressources, des risques et des catastrophes naturels est renforcé	- Cadre juridique et institutionnel peu performant	Capacités nationales et communautaires renforcées pour la gestion de l'environnement, des ressources, des risques et catastrophes naturels	Rapports de réalisation des produits par les agences, les Ministères, les OSC, le secteur privé... Rapports de suivi des OMD	- Leadership et adhésion des acteurs (Gouvernement, communautés à la base, OSC...) - Mobilisation des ressources
Produits des programmes pays					
1.2.1 Les capacités nationales et locales de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont renforcées	- PRCGE opérationnel -Projet de réhabilitation des aires protégées - Plan d'Action Forestier National (PAFN) actualisé - Nombre de projets des OSC financés et mis en œuvre - Cadre partenarial pour le PANSEA et le PNIERN défini	Document de projet formulé avec une année de mise en œuvre Document de projet formulé Document de PAFN disponible 13 micro-projets des OSC financés Inexistence de cadre partenarial	Capacité de gestion de l'amélioration de l'environnement améliorée Rôle de conservation du système national d'aires protégées renforcé Document de PAFN actualisé 50 micro-projets des OSC financés Conférences sectorielles des PTF du secteur de l'eau et de l'environnement organisées pour la mise en œuvre du PANSEA et du PNIERN	- Rapports d'activités des projets et programmes des agences, du Ministère de l'Environnement, du Ministère de l'Eau - Rapports des OSC	- Mobilisation des ressources - Effectivité de la décentralisation - Adhésion des acteurs - Faible adhésion des PTF au processus PANSEA

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
1.2.2 Les capacités du Gouvernement et des communautés sont renforcées pour une meilleure prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles	- Programme triennal de réduction des risques de catastrophe opérationnel	-Inexistence de programme	Capacités nationale et communautaire de prévention et de réponse aux catastrophes accrues	- Rapports d'activités des projets et programmes des agences, des Ministères en charge de l'Environnement, de la sécurité, des affaires sociales... - Rapports des OSC - Rapports annuels des agences et de la coordination humanitaire	- Mobilisation des ressources - Leadership des partenaires nationaux - Coordination des acteurs nationaux et des PTF - Faible adhésion des communautés à la base
1.2.3 Les capacités d'adaptation aux changements climatiques et d'accès aux financements durables sont soutenues	- Plan d'actions pour la mobilisation des ressources opérationnel - Cadre institutionnel de gestion des changements climatiques et de promotion des énergies renouvelables dynamique - Nombre de projets identifiés et mis en œuvre pour l'adaptation et l'atténuation des effets des Changements Climatiques	Mapping des mécanismes de financement dans le domaine des changements climatiques disponible Comité non opérationnel 0	A déterminer Comité national sur les changements climatiques dynamisé 3 projets (2 projets MDP et 1 projet PANA) préparés et mis en œuvre	- Rapports d'activités des projets et programmes des agences, des Ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, du Développement à la Base, de la Sécurité... - Rapports des OSC	- Mobilisation des ressources - Non approbation des fiches d'identification du projet prioritaire PANA par le FEM - Inadéquation du cadre institutionnel
AXE D'INTERVENTION STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX					
Effet de programme pays					
2.1. L'accès équitable à une éducation de base de qualité et le maintien des enfants filles et garçons de 3 à 15 ans jusqu'à la fin du cycle primaire sont améliorés.	a- TNS dans le primaire niveau national b- TNS filles/garçons	a. 80,2% b. 87.4/87.8	95%	- Rapports d'activité du système éducatif national, des ONG et agences spécialisées du SNU et d'évaluation. - Enquêtes sectorielles	- Volonté du gouvernement de renforcer les bases de la gratuite de l'éducation primaire notamment à travers le paie-

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
				diverses	ment des salaires des EV
Produits de programme pays					
2.1.1. Le Programme Education et Renforcement Institutionnel est mis en œuvre en adéquation avec le Plan Sectoriel de l'Education	-Le taux d'exécution programmatique et financière du programme PERI/EPT	0	75%	Rapport des revues conjointes du projet	Faiblesse des capacités de planification de mise en œuvre et d'absorption des fonds du MEPSA
2.1.2. Le système d'inscription et de rétention des enfants garçons et filles est amélioré	- Le taux net d'inscription au CP1 - Le taux de redoublement au primaire - Le taux d'achèvement	TNA au CP1: 54,5% (Garçon 52% ; Filles 56,4%) 23% (Garçon 23.6% ; Filles 24%) 63% Garçons 68.2% ; Filles 57.6%)	TNA au CP1: 85% 10% Taux d'achèvement : 65%	Annuaire statistiques et tableau de bord des indicateurs du MEPSA 2009/2010 Annuaire statistiques et tableau de bord des indicateurs du MEPSA 2010/2011 Annuaire statistiques et tableau de bord des indicateurs du MEPSA 2011/2012	Les enfants des milieux pauvres, défavorisés et les enfants vivants avec des handicaps ne sont pas totalement inventoriés dans le pays
2.1.3. Le suivi-évaluation du système éducatif est amélioré à travers notamment le renforcement du système de collecte et de traitement des statistiques et de la carte scolaire	-Existence d'outils fiables de collecte de données -Existence de l'annuaire statistique -Existence de la carte scolaire actualisée	Oui Oui Oui	1 Annuaire statistique fiable par an avec des données fiables basées sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat	Annuaire statistiques et tableau de bord des indicateurs du MEPSA	Les constructions scolaires ne tiennent pas compte de la carte scolaire
2.1.4. Le plan de formation initiale des enseignants dans les ENIs prenant en compte	-Nombre d'ENI ouverts -Nombre d'élèves maîtres formés dans les	1 500 par an	3 ENI fonctionnelles 3000 élèves maîtres formés	Rapport du projet EPTT	Les ENIs ne sont pas réhabilitées à temps

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
les besoins spécifiques des enfants aux besoins spéciaux et vulnérables est effectif et complété par la Formation Initiale de Rattrapage (FIR) pour les enseignants volontaires	ENIs ; -Nombre d'Enseignants Volontaires et enseignants auxiliaires recyclés -Existence de curricula de formation relatif aux besoins spécifiques des enfants vulnérables	En préparation	par an pendant 3 ans Curricula de formation relatif aux besoins spécifiques des enfants vulnérables disponible et enseignés	Rapports de formation des ENI, des ONG (HI), des agences SNU (UNICEF) Plan de travail et Rapports du MEPSA	
2.1.5. Les infrastructures, l'équipement, le matériel didactique et les manuels scolaires (Français et calcul) sont rendus disponibles aux enseignants et aux élèves dans toutes les écoles	- Nombre des infrastructures scolaires équipées de dispositifs d'Eau, d'Assainissement et d'Hygiène Nombre de salles de classes construites -Le ratio livres/élève (maths et français) -Le ratio élèves/table bancs -Le ratio enseignants - élèves	5% 0 En moyenne 1 livre pour 2 élèves Au moins 3 élèves par table banc En moyenne 1 enseignant / 65 élèves	50% en 2012 1 500 salles de classe construites par le projet PERI Au moins 50% du projet PERI : 400 écoles (à revoir) 1/2 (maths et français) à revoir ; 2 élèves par table bancs 1 enseignant / 40 élèves	Rapports du projet PERI Enquêtes, rapports, suivi et évaluation diverses	Démarrage effectif du projet et remplissage des conditionnalités de décaissement Adhésion des communautés
2.1.6. Les programmes actuels d'éducation alternative sont documentés et une stratégie nationale est développée	-Existence rapports d'évaluation -Existence une stratégie nationale	0 0	Des rapports d'évaluation disponibles 1 Stratégie nationale développée et adoptée	Rapport d'activités du MEPSA, des PTF, de l'UNICEF, des ONG	Volonté politique du MEPSA
2.1.7 Le programme d'alphabétisation des 15 à 24 ans est revu et amélioré	Existence d'un document de programme amélioré Le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	74.4% (Homme) 84% ; Femme 64%)	Programme d'alphabétisation revu disponible :	Statistiques nationales	Volonté politique du MEPSA

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effets Programmes Pays					
2.2: L'accès des populations à des services de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement de qualité est amélioré, notamment en milieu rural et périurbain	a- Soins curatifs approprié du palu chez moins de 5 ans b- Soins curatifs de la pneumonie à l'antibiothérapie chez moins de 5 ans c- Enfants complètement vaccinés d- Enfants de moins de 5 ans dormant sous MII e- Taux d'allaitement maternel exclusif f- Taux des enfants ayant reçu une supplémentation en Vit A et déparasitage tous les 6 mois	a- 49% b- 26% c- 88% d- 80% e- 52% f- 95%	a- 60% b- 60% c- 80% d- 85% e- 60% f- 95%	Rapport d'activités Rapports d'enquêtes	- Stabilité socio-politique - Priorisation de l'offre de services dans les zones défavorisées dans la politique nationale et comme stratégie du PNDS. - Maintien du flux de financement et de la présence des partenaires au développement.
Produits des programmes pays					
2.2.1. Le Partenariat international pour la santé et les initiatives apparentées (IHP+) dans le secteur de la santé est développé et crée une dynamique de fédération des interventions en faveur de la réalisation des OMD	Existence d'un document de Politique Nationale de Santé révisée	PNS 1998	PNS 2011	Rapport de l'atelier de validation	- Stabilité socio-politique - Soutien politique de haut niveau. - Bonne gestion du processus IHP+
	Disponibilité d'un document de PNDS révisé	PNDS 2009-2013	PNDS révisé en 2011	JORT	
	Existence d'un document de Compact national signé	00	Compact national signé		
2.2.2. Les actions en faveur de l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale sont mises à échelle	1. Prévalence contraceptive moderne 2. CPN3 3. Taux accouchement assisté 4. Taux de césarienne	1. 11% 2. n-d 3. 62% 4. 0, 98 %	1. 16% 2. 80% 3. 65% 4. 2%	- Rapport revue des dépenses publiques - Comptes Nationaux de Santé	- Stabilité socio-politique - Soutien politique de haut niveau

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
	Existence de Fonds additionnels alloués par le Gouvernement	00	Au moins 2 Milliards CFA/an	- Rapport revue des dépenses publiques - Comptes Nationaux de Santé	
	Etat de l'évaluation de la feuille de route pour la RMMNIJ (2008-2012) évalué	00	Une évaluation du document réalisée	Rapport d'évaluation	
	Existence d'un document de Plan d'Action quinquennal d'accélération de la RMMNIJ élaboré	00	Plan d'Action quinquennal d'accélération de la RMMNIJ (2011-2015) élaboré	Rapport de la réunion de validation du plan quinquennal	
	Taux de subvention de la césarienne	00	100% (Taux de subvention)	Rapport d'activités des services du MS (hôpitaux)	
2.2.3. L'offre des services à la population notamment en direction des femmes et des enfants, est améliorée en quantité et qualité, avec emphase sur les services à haut impact à base communautaire	Niveau de mise en œuvre du Plan stratégique des interventions à base communautaire	00	20%	Rapport d'activités	- Soutien politique de haut niveau -Soutien des autres partenaires
	Existence d'un document de Paquet de services essentiels de santé finalisé et validé	Projet du document	Document validé	Rapport de l'atelier de validation	
2.2.4. Les structures de gouvernance locales (CDV, CDQ, COGES, groupements, COSAN, etc.) ont la capacité organisationnelle pour participer à la gestion et mise en œuvre des soins de santé essentiels.	Proportion de structures locales appuyées et fonctionnelles	00	n-d	Rapport d'activité	- Soutien institutionnel -Soutien des autres partenaires
2.2.5. Les services sont ren-	Nombre de nouveaux ouvrages d'eau,	00	n-d	Rapport d'activités	- Soutien institu-

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
dus disponibles dans les écoles, les formations sanitaires et dans les communautés	d'hygiène et d'assainissement réalisés dans : -les écoles -les formations sanitaires -les ménages				tionnel -Soutien des autres partenaires
Effets de programme pays					
2.3: La réponse nationale au VIH/SIDA est accélérée vers l'atteinte de l'OMD6	a) Proportion de jeunes filles et de jeunes garçons âgés de 15-24 ans possédant tout à la fois des connaissances exactes sur les manières de prévenir le risque de transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du virus	a1) - 52% des jeunes filles a2)- 57% des Jeunes garçons	a1) 80% a2) 80%	Rapports d'activités du CNLS ; Rapports UNGASS et Accès Universel Rapports d'activités du PNLN	
	b) Proportion de jeunes filles et de jeunes garçons âgés de 15-24 ans indiquant avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec un partenaire non régulier hors mariage	b1)- 61% des jeunes filles b2)- 66% des jeunes garçons	b1) 80% b2)-80%		
Produits des programmes pays					
2.3.1 Les acteurs de la lutte contre le VIH/Sida (institutions publiques et OSC) ont des capacités techniques et organisationnelles pour assurer les services de qualité en matière de prévention, de dépistage et de prise en charge du VIH et du Sida	a) Nombre des sites PTME b) Nombre de PVVIH à un stade avancé qui sont sous thérapie ARV ; c) Proportion des organisations de la société civile dont les capacités ont été renforcées	a- 128 (31/12/09) b-17 000 (au 31 déc. 2009) c) 50 ONG formés en GAR, S&E, REDES (entre 2008 et 2009)	a- 300 b-20 000 c) 80	Rapports d'activités du CNLS ; Rapports UNGASS et Accès Universel Rapports d'activités du PNLN Rapports des ateliers de	Leadership du CNLS ; Non dépendance des financements extérieurs ; Partenariat avec les autres secteurs publics et non publics

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
				formation	Bonne gouvernance des projets du Fonds Mondial Absence de financements
2.3.2 Les capacités de coordination, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du CNLS sont renforcées dans le cadre du Three Ones en vue d'un meilleur accès à des financements innovants	Effectivité de la réalisation de la revue du plan stratégique 2007-2010 réalisée et des recommandations formulées	0	1	Rapport de l'atelier national d'adoption du rapport de la revue	Leadership du CNLS ; Soutien de JUNTA; Absence de financement
	Existence d'un Plan stratégique national 2011-2015 élaboré et mis en œuvre	0	1	Rapport de l'atelier national d'adoption du Plan stratégique national 2011-2015	
	Existence d'un Plan de suivi-évaluation 2011-2015 élaboré et mis en œuvre	0	1	Rapport de l'atelier national d'adoption du Plan de suivi évaluation 2011-2015	
	Nombre de plans sectoriels élaborés et mis en œuvre sur le nombre prévu	8 (en 2010)	10	Rapports des ateliers de validation	Absence de financement

Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases ou référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet de programme pays					
2.4. Les groupes vulnérables bénéficient de mesures intégrées de protection sociale et peuvent faire face aux risques et aux chocs économiques, naturels et sociaux					
Produits de programme pays					
2.4.1. Une Politique Nationale de Protection sociale sensible aux enfants et aux femmes et un plan stratégique national sont adoptés par le gouvernement	Existence d'un document de Politique Nationale de Protection sociale et d'un plan stratégique national	0	1	Rapport de l'atelier de validation	Changement de priorité par le gouvernement Désengagement des autres partenaires financiers
2.4.2. Les critères de vulnérabilité sont définis de façon consensuelle par tous les acteurs, sur la base d'une étude réalisée au niveau national.	Existence de la liste des critères de vulnérabilité	0	1	Rapport de l'étude sur la vulnérabilité	
2.4.3. Des projets pilotes, conformes aux axes stratégiques définis, sont initiés pour la Protection Sociale des plus vulnérables	Existence de projets pilotes	0	3	Rapports des partenaires de mise en œuvre	Insuffisance du financement Manque de coordination

AXE D'INTERVENTION STRATEGIQUE 3 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DES DROITS DE L'HOMME					
Effets et produits des programmes pays	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet des programmes pays					
3.1 Les principes de gouvernance démocratique sont appliqués et les capacités des institutions et des acteurs clés renforcées					
Produits du programme pays					
3.1.1. Les capacités du Parlement à assumer ses fonctions de représentation, de législation et de contrôle sont améliorées	Nombre moyen d'amendements soumis par écrit pour chaque loi votée	En moyenne 45	50 amendements par an	Rapport d'examen des lois	Lenteur administrative Changement de législature
	Nombre de propositions de lois introduites dans le circuit législatif par législature	2	5 propositions par législature	Annuaire des activités législatives	
	3. Nombre de séances de questions écrites ou orales soumises au Gouvernement	5	20 séances de questions écrites ou orales par an soumises au gouvernement	Rapport des séances plénières	
3.1.2. La paix et la réconciliation nationales sont consolidées, grâce à une meilleure protection des droits humains, à des services judiciaires plus efficaces et accessibles aux groupes vulnérables (pauvres, femmes), et à la participation citoyenne à la vie publique	Existence d'un comité de concertation entre le MDHCDFC et OSC opérationnel	0	1	Rapports d'activités des départements ministériels et des organisations de la société civile	Lenteurs et faible volonté politique Faible volonté de participation ; et faible capacités de contrôle par les OSC Faible engouement des femmes à rentrer dans les sphères décisionnelles Non tenue des élections Faible volonté politique du département concerné
	Rapport final de la CVJR réalisé et soumis au gouvernement	0	1	Rapport final de la CVJR	
	Nombre de citoyens démunis et de femmes bénéficiant d'une aide juridique et judiciaire	0	A déterminer	Rapport du Ministère de la justice	
	Nombre de mécanismes de justice alternatifs ou de proximité mis en place et opérationnels	0	1 par zone cible	Rapports d'activités	
	Disponibilité des modules d'enseignement des droits de l'homme	11	Modules d'enseignement et d'alphabétisation	Rapports d'activités des structures impliquées	
	Nombre de rapports étatiques qui ne sont pas soumis dans les délais aux organes universels et régionaux de droits de l'homme	A déterminer	A déterminer	Sites officiels des organisations internationales concernées	
		0	1	Rapports des départements ministériels et structures	

	Disponibilité d'un plan d'intégration de l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme dans les programmes et re-formes			concernées	
Effets de programme pays 3.2.					
3.2 L'administration publique et les capacités nationales de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation sont renforcées pour favoriser ² l'atteinte des OMD				Rapports d'activités, d'évaluation, sur l'UNDAF, les OMD, les Annuaire Statistiques	
Produits de programme pays					
3.2.1. Les capacités de planification stratégique à moyen et long terme au niveau central et dans les secteurs liés aux OMD sont renforcées	-DSRP basé sur les OMD préparé, mis en œuvre et révisé -Etude prospective réalisée - Cadres d'accélération des OMD préparés - Plan de communication et de plaidoyer sur les OMD opérationnel	DRSP Complet adopté et mise en œuvre 0	DSRP I évalué et DSRP II préparé 1	Rapport de performance des ministères concernés Rapport des ENPLT	Volonté et leadership des ministères concernés. Adoption de la GAR par les ministères concernés
3.2.2. Le système de suivi évaluation du DSRP est mis en place et opérationnel	La base de données TogoInfo opérationnelle Les revues du DSRP réalisés			Rapport de l'enquête MCS4 Rapport de l'enquête QUIBB 2011 Rapports des revues du DSRP	Disponibilité de financement complémentaire à celui du SNU
3.2.3. Les capacités de mise en œuvre et de suivi des politiques et des projets sont renforcées dans les secteurs liés aux OMD	- Nombre de CDMT et BP préparés - Nombre de cadres formés sur les processus de préparation des politiques, programmes et projets de développement - Niveau d'absorption des ressources publiques - Proportion de cadres de l'administration publique ayant bénéficié d'une formation ayant bénéficié d'une formation en matière de formulation, exécution ou de			Organigramme des ministères concernés et Rapport de performance des ministères concernés Les documents de CDMT G, de CDSMT et de BP	Volonté et leadership des ministères concernés. Adoption de la GAR par les ministères concernés

² MFP, MEF, MPDAT, MEPSA, MAEP, MEAHV, MPF, MS, MERF

	suivi évaluation ;				
3.2.4. Le programme de modernisation de l'administration publique est préparé et mis en œuvre	1. Cadre stratégique de réforme de l'administration publique formulé	0	1. Cadre stratégique de réforme de l'administration publique établi et fonctionnel		Volonté du gouvernement et disponibilité de financement complémentaire à celui du SNU
	2. Nombre d'audits stratégiques des départements ministériels	0	10 audits réalisés		
	3. Nombre de Togolais de la diaspora à la disposition des administrations publiques	0	A déterminer		
	4. Feuille de route de mise en œuvre de la décentralisation	0	Feuille de route de mise en œuvre disponible		

Annexe 3 : Organigramme

